

Troisièmement : Il apparaît de ce qui a précédé qu'il n'est pas légitime que ces actes soient attribués à un adepte de la sunnah, mais ils sont plutôt imputés aux "khawaarij", aux auteurs de troubles faibles d'esprit, à de simples anarchistes... et ils se peut que ces derniers soient des "rafidites", comme il se peut qu'il s'agisse de mécréants sous l'apparence de musulmans, infiltrés au sein de groupes "rafidites" ou de "khawaarij", de fanatiques aliénés, issus de la secte des "frères musulmans" ou autres...

Ceci car la secte des "frères musulmans" (qui est une des sectes contemporaines affiliées à la prédication, ces sectes qui sont dans leur ensemble toutes égarées et cause d'égarement) considère comme permis de demander l'assistance de non-musulmans dans la réalisation de leurs objectifs politiques.

Il n'est donc pas impensable que cet acte soit en réalité une offense visant à porter préjudice aux adeptes de la sunnah en particulier, et à l'ensemble des musulmans résidants en France ou dans tout autre pays d'Europe ou d'Amérique, afin d'inciter et provoquer les animosités envers les adeptes de la sunnah tout particulièrement.

Et pour clôturer cette parole: je conseille à mes enfants parmi les salafis, où qu'ils se trouvent: en France particulièrement, mais aussi ailleurs parmi les pays d'Amérique, d'Europe et d'Afrique, et autre pays non-musulmans; je conseille les orateurs, les enseignants, les conférenciers et les journalistes musulmans de tous s'accorder sur une parole commune qui est: la proclamation de leur désaveu concernant cet acte-là et de tout autre acte anarchique venant troubler l'ordre.

Les adeptes de la sunnah sont ceux qui respectent les engagements et les remplissent, les adeptes de la sunnah sont ceux qui tiennent leurs promesses, les adeptes de la sunnah sont ceux qui observent les droits de promiscuité, ils préservent la dignité du voisin et ne s'en prennent donc ni à son honneur, ni à ses biens, ni à sa vie.

Les adeptes de la sunnah lorsqu'ils résident en Europe ou en Amérique ou dans un autre pays parmi les pays non-musulmans, considèrent comme un devoir religieux -dont ils s'acquittent vis-à-vis d'Allah- le fait d'observer les engagements et les accords qu'il y a entre eux et ces pays dans lesquels ils résident, et ne les trahissent jamais.

Et comme je l'ai dit précédemment, les gens raisonnables parmi les juifs, les chrétiens et autres respectent et ont de l'estime envers les salafis, ils sont apaisés vis-à-vis des adeptes de la sunnah et savent pertinemment que ceci ne provient pas d'eux.

Reste à traiter de ce qui a atteint certaines mosquées comme jet d'explosifs et autres bombes, je ne doute pas tellement, ou plutôt j'affirme de manière catégorique qu'il s'agit d'actes visant à outrager et dépiter, qui peuvent provenir de la secte politique des "frères musulmans", ou bien de mécréants fanatiques et aliénés à la raison défailante.

Ceci est notre parole au sujet de cet acte. Et Allah est celui qui prodigue la réussite."

Traduit par Daawud Al Andalussî.

Source : <http://ar.miraath.net/fatwah/10651>

Prospectus compilé par Dine Al Haqq

Traduit de l'Arabe par 'Abder-Rahmân Colo
et Daawud Al Andalussi

Mise en page et imprimé par Dine Al-Haqq
dahwaa@hotmail.fr

RETROUVEZ TOUS NOS SUPPORTS SUR
[www .dahwaaboutique.fr](http://www.dahwaaboutique.fr)

LA POSITION DE LA SALAFIYA FACE AUX ACTES CRIMINELS PERPÉTRÉS A PARIS

CHEIKH 'UBEYD IBN ABDELLAH
IBN SULAYMAN AL JABIRI

“

Je dis à vos voisins non musulmans, qu'ils soient français ou ressortissants d'autres pays, d'Europe ou d'Amérique vous ne trouverez aucun savant, adepte de la Sunna, qui cautionne ce genre d'actes ou qui encourage à les accomplir. À l'inverse, les adeptes de la Sunna, qu'ils soient savants, étudiants ou qu'ils fassent partie du commun d'entre eux, réprouvent ces agissements qui sèment le désordre. Quant à celui qui les perpète, c'est soit un khariji, soit un ignorant qui ne connaît pas la Sunna et qui ne sait pas comment les adeptes de la Sunna se comportent avec leurs voisins non-musulmans.

”

DINE AL HAQQ
L'ISLAM SUIVANT LE CORAN ET LA SOUNNAH SELON
LA MÉTHODOLOGIE DES PIEUX PRÉDÉCESSEURS